

*République française*  
*Département de l'Ain*

**MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**

**Séance du 06 juillet 2021**

**En exercice : 19** *L'an deux mille vingt et un et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*

**Présents : 16** **Présents :** Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

**Votants : 16** **Absents excusés :** Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Fabien JACQUET), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

**Secrétaire de séance :** Claude MOREIRA

**2021\_25 - Objet : Marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures a été constitué entre les communes de Challex, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville, Crozet, Chevry et Sergy.

Ce groupement de commandes a été créé afin de mutualiser les besoins en matière de travaux, de services et de fournitures, conformément aux dispositions propres à la commande publique.

L'ensemble des entités membres du groupement a désigné un coordonnateur du groupement par famille d'achat.

Conformément à la convention, la commune de Saint-Jean-de-Gonville a été désignée comme coordonnateur du marché de fournitures pour le service de restauration scolaire et portage des repas aux aînés.

Dans ce cadre, un marché à procédure formalisée ouverte a été lancé pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage de repas aux aînés.

Sept communes ont décidé d'adhérer à cette consultation : Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy.



Ce marché est décomposé en 2 lots distincts :

**Lot n°1** : Restauration scolaire et périscolaire

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture du goûter

**Lot n°2** : Restauration pour le portage des repas aux aînés

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture de soupe pour le dîner

**Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Jean-de-Gonville n'est pas concernée par les prestations du lot n°2.**

Ce marché à prix unitaires est conclu pour une période initiale d'une année du 24 août 2021 au 23 août 2022 inclus, reconductible deux fois.

Les prestations faisant l'objet de ce marché étant susceptibles de varier, ce marché est fractionné à bons de commandes sans minimum, ni maximum pour chaque membre du groupement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site internet de la Voix de l'Ain le 09 avril 2021 ainsi que sur les sites du BOAMP et du JOUE le 14 avril 2021. L'avis a également été publié au journal de la Voix de l'Ain le 16 avril 2021.

Les dossiers de consultation des entreprises étaient téléchargeables sur le profil acheteur de la collectivité à compter du 22 Avril 2021 et la date de remise des offres a été fixée au lundi 31 mai 2021 à 12 heures.

Quatorze dossiers de consultation ont été téléchargés et deux offres ont été remises dans les délais impartis.

La Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commandes s'est réunie les 02 et 09 juin 2021.

Au vu du rapport d'analyses établi et compte-tenu des critères d'évaluation, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

**Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire »** : entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :

- Offre de base :

- o 2,80 € H.T. le repas enfant (4 ou 5 composantes)
- o 3,60 € H.T. le repas adulte (5 composantes)

- Option n°1 Fourniture de pain Bio : 0,10 € H.T.

- Option n°2 Fourniture de goûters : 1,16 € H.T.



**Lot n°2 « Portage de repas aux aînés » : entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITÉUR (01) :**

- Offre de base Repas adulte : 6,69 € H.T.
- Option n°1 Fourniture de pain bio : 0,13 € H.T.
- Option n°2 Fourniture de soupe : 1,16 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à bons de commande – Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire », au prestataire BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITÉUR au prix de 2,80 € H.T. le repas enfant et 3,60 € H.T. le repas adulte.
- **PRECISE** que le présent marché relatif au lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » est attribué sans options.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,  
Michel BRULHART**

